

Discours de Jacques Santer devant le Parlement européen (Strasbourg, 15 février 1995)

Légende: Le 15 février 1995, Jacques Santer, président de la Commission européenne, prononce devant le Parlement européen un discours dans lequel il présente les grandes options du programme de travail de la Commission.

Source: Bulletin d'information et de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'Etat. 01.-03.1995, n° 1. Luxembourg. "Discours de Jacques Santer (Strasbourg, 15 février 1995)", p. 65-67.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jacques_santer_devant_le_parlement_europeen_strasbourg_15_fevrier_1995-fr-8e2e229c-6668-4d5a-862f-434b6f7934bf.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Discours de Jacques Santer (Strasbourg, 15 février 1995)

Une architecture d'ensemble

En janvier, je vous ai dit que la Commission devrait rendre compte et rendre des comptes. Aujourd'hui je veux faire un premier pas, mais un pas décisif, pour réaliser cette intention. Une telle démarche exige un renouveau dans la présentation de nos travaux. C'est pourquoi le programme de travail que je vous soumetts inscrit, à la différence des précédents, l'action propre de la Commission dans un contexte plus vaste. Les grandes options de politiques et chaque décision concrète doivent trouver leur place dans une architecture d'ensemble. Nous faciliterons ainsi, à vous-mêmes et à tous les citoyens, la compréhension de la portée de nos actions, beaucoup plus que si elles vous étaient présentées comme une somme de décisions fragmentaires.

C'est pourquoi, pour accroître la visibilité de l'action à entreprendre, nous avons décidé de vous présenter notre programme indicatif sous une forme nouvelle, en faisant ressortir très clairement les quatre aspects complémentaires de l'action à entreprendre : l'élaboration des nouvelles propositions législatives, l'adoption de celles qui sont pendantes, le lancement de vastes débats pré législatifs, et enfin la gestion et mise en œuvre de nos politiques.

Les objectifs généraux vous les connaissez. Je les ai identifiés devant vous le mois dernier : une économie forte capable de créer davantage d'emplois, une union économique et monétaire stable, une solidarité économique, sociale et régionale accrue, une sécurité plus grande à l'intérieur de notre Union, un rôle de partenaire fort et fiable sur la scène internationale, une gestion transparente et efficace et la mise en chantier de la conférence intergouvernementale de 1996.

Un processus dynamique en quatre phases

Le rôle de la Commission ne se borne pas à son initiative législative. Il est de notre responsabilité de conduire chaque projet à travers les quatre moments essentiels de sa dynamique : en amont, proposer les nouvelles initiatives et lancer les grands débats innovatifs [sic] et, en aval, mener à bonne fin ce qui est en cours et veiller à la mise en œuvre de nos politiques. C'est bien à tout ce processus que j'entends maintenant vous associer.

Quelles sont donc ces phases ?

Je commence par la principale, là où se situe notre responsabilité première : proposer de nouvelles législations. L'Union est une communauté de droit et a besoin de lois et de règles. Mais nous devons nous garder de légiférer à l'excès. J'ai dit dans mon discours d'investiture qu'il faut « agir moins pour agir mieux ». Agir moins, on peut le faire. On constate d'ailleurs que le nombre des nouvelles propositions est en baisse depuis un certain temps. D'abord parce que le programme du Marché 92 est largement accompli, au moins sur le plan législatif. Ensuite, parce qu'on agit mieux. La Commission est déterminée à se concentrer sur l'essentiel. Elle appliquera de mieux en mieux les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le nombre des nouvelles propositions législatives prioritaires est de 52. Le chiffre est comparable à la cinquantaine de proposition de l'année dernière mais largement inférieur au « pic » des 180 propositions lancées par la Commission en 1990.

La deuxième phase, vous savez qu'elle m'est très chère : il ne suffit pas d'ouvrir de nouveaux chantiers, il faut encore les achever. Je suis parfois étonné d'entendre que « Bruxelles » a « décidé » telle ou telle mesure un mercredi soir, alors même que nous n'en sommes qu'au premier stade de la prise de décision communautaire ! Cela crée chez le citoyen une grande confusion. Je serai donc particulièrement attentif à ce que les actions que nous lançons ne s'embourbent pas dans la non-décision, que ce soit au Conseil ou au Parlement. Il s'agit de la cohérence du travail de l'ensemble des organes de l'Union.

La troisième phase est celle de la dynamique innovatrice qui doit donner l'impulsion de nos travaux futurs.

Nous parlons ici des grands débats qu'il s'agit de lancer en 1995.

Je mettrai cette étape sous le signe de la transparence, de l'efficacité et de la concertation. En effet, c'est le temps où la Commission expose ses idées aux forces vives de l'Union. Les livres verts, les livres blancs ou les communications doivent traduire notre volonté d'être à l'écoute du citoyen. Je compte particulièrement sur l'impulsion du Parlement européen ; vous remarquerez d'ailleurs que j'ai été prompt à tenir compte de certaines de vos demandes.

Dans la quatrième phase, celle de la mise en œuvre des décisions, nous mettons en jeu la crédibilité de l'Union. Nous serons jugés sur la façon dont nous le ferons. C'est pourquoi le programme de travail indique aussi les principales mesures d'exécution des politiques de l'Union.

Bien cibler les priorités

Bien sûr, pour qu'un tel exercice d'ensemble reste lisible, il faut cibler les priorités et faire la part entre l'essentiel et le superflu. Il faut aussi pouvoir trouver un juste équilibre entre toutes les demandes pressantes du Parlement européen, du Conseil et les priorités politiques que nous avons identifiées. Ce programme se veut réaliste et pratique. J'ai constaté que de nombreuses actions promises en 1994 n'ont pas été réalisées surtout dans quelques domaines. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en juillet, j'espère que la Commission sera jugée sur ses actes et non pas sur ses discours. Dans cet esprit, j'ai l'intention d'avoir en octobre un débat politique en Commission pour dresser un bilan et constater ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été. Nous en tirerons les conclusions qui s'imposent pour le prochain programme.

Un programme de travail structuré

Permettez-moi maintenant d'illustrer par quelques exemples concrets tirés de notre programme de travail l'attention que je veux voir porter à chacune des quatre étapes qui séparent l'intention de la réalité. De toute évidence, je n'entends pas être exhaustif dans cet exposé, nous l'avons été dans le programme écrit qui vous a été distribué.

Technologie et société de l'information

Le domaine par excellence où s'imposent encore des initiatives de caractère législatif est celui du développement technologique de pointe et de la société de l'information. Le défi est grand. C'est notre futur que nous dessinons. Il est indispensable que l'Europe se taille un rôle de leader sur ces marchés pour garantir aujourd'hui des emplois compétitifs et pour créer demain des emplois nouveaux. La Conférence du G7 des 24 et 25 février déclenchera, à mon avis, un vaste débat sur ce fil conducteur de l'avenir.

J'insiste – et je répète aujourd'hui devant le Parlement – que cette troisième révolution technologique doit bénéficier à tous nos citoyens. Nous préparons la société de demain – et ce message doit être porteur d'espoir pour les jeunes – mais pas au détriment de la société d'aujourd'hui. Je demande à tous de mobiliser nos forces, je demande surtout la responsabilisation de tous les acteurs économiques pour, qu'ensemble, nous appréhendions cette réalité de demain avec enthousiasme et non avec peur.

Les technologies de pointe exigent une approche horizontale. Vous retrouverez partout dans notre programme de travail des références aux propositions législatives dans ce domaine, tant sous le chapitre de l'audiovisuel, qu'en matière d'éducation et de formation ou dans le domaine social. Vous remarquerez par exemple un programme intégré sur la libéralisation progressive du secteur des télécommunications. Je cite à titre d'exemple les propositions sur l'ONP, la libéralisation de l'infrastructure, les communications mobiles, et l'accroissement budgétaire du 4ème programme-cadre de recherche, clé de voûte d'une politique innovatrice.

Achèvement des travaux lancés

Je vous ai dit combien j'attache de l'importance à l'achèvement des travaux lancés. Un grand nombre de

propositions sont pendantes devant le Conseil et le Parlement. Nous en avons dénombré plus de 100 ! Cela nuit grandement à l'image de l'Europe.

Sur ce point, je voudrais mettre un accent particulier sur la réalisation du marché intérieur, la politique énergétique et l'environnement.

Nous devons finaliser cette année les marchés intérieurs dans les domaines de l'électricité et du gaz naturel. Si nous constatons qu'aucun progrès n'est réalisé au Conseil, la Commission prendra ses responsabilités. Dans le domaine nucléaire, volet sensible et très important il y a un certain nombre d'accords à mettre en œuvre, avec les Etats-Unis, la Russie, l'Ukraine et les autres pays de la CEI. En matière d'environnement aussi, il y a encore un reliquat important de 1994. Grand nombre des priorités relèvent d'ailleurs de demandes formulées par le Parlement européen. Pour que le marché intérieur améliore réellement le quotidien de nos entreprises et de nos citoyens, il faut consolider les acquis mais aussi combler les déficits qui apparaissent après un premier bilan et assurer la mise en œuvre effective.

Je voudrais citer dans cette Europe du XXIème siècle les grands réseaux qui irriguent nos régions et favorisent les échanges. Il faut les réaliser. Pour ceux ou celles qui douteraient de la valeur de ces projets je leur conseille une chose : regardez l'enthousiasme de nos citoyens qui ont eu l'occasion d'emprunter le tunnel sous la Manche !

Il y a aussi les grands travaux qui sont en cours, et qui exigent un grand effort commun pour qu'ils aboutissent dans les délais impartis. Je ne citerai ici que le plus important, l'achèvement de l'Union économique et monétaire et la concrétisation de la monnaie unique. Je l'ai dit et je le répète : j'insiste sur l'application stricte de ce que dit le Traité, ni plus ni moins. Les échéances sont là, je demande simplement de les respecter. Les quatre critères sont donnés, tenons nous y. La croissance est bonne, ne relâchons pas les efforts de convergence. La Commission y veillera avec ses recommandations pour les grandes orientations de politique économique, et viendra vous écouter à ce sujet.

Il faut préparer l'Union économique et monétaire sur le plan économique, bien sûr. Mais ne ratons pas le coche à cause d'un manque de préparation technique. C'est pourquoi la Commission préparera son livre vert sur les conditions de passage à la monnaie unique. Je veux que les entreprises, mais surtout le citoyen, comprennent combien la monnaie unique sera un extraordinaire instrument de progrès.

Programmes et plans d'action

Passons maintenant aux grands débats qui auront lieu au cours de cette année. Ils sont nombreux : la Commission propose 21 programmes et plans d'action (dont certains, comme le 4ème programme sur l'égalité des chances, auront un caractère législatif) et 67 textes qui alimenteront les débats – livres verts et blancs et communications diverses. J'attends une grande réponse à ces impulsions, du Parlement européen, de nos citoyens, de nos entreprises et de tous nos partenaires sociaux.

Il est difficile de mettre en exergue un domaine parmi ces nombreuses pistes qui préparent notre entrée dans le XXIème siècle. Je me limiterai à en mentionner deux ou trois.

1. Améliorer la compétitivité industrielle est la condition « sine qua non », pour une économie en croissance. J'attire votre attention sur trois éléments du programme qui vous est soumis aujourd'hui :

- La poursuite de la récente communication de la Commission sur la compétitivité industrielle. Cela comporte la promotion de la quantité, une meilleure articulation entre recherche et compétitivité industrielle, et surtout, la transmission d'un livre blanc sur l'éducation et la formation – véritables leviers du XXIème siècle.

- La constitution d'un groupe consultatif de compétitivité, tel que prévu par Essen. Ce groupe, indépendant de la Commission, sera composé de personnalités de « haut niveau ». J'ai annoncé les noms de ces personnalités hier après-midi.

- Une véritable politique de l'emploi.

A ce propos, le Conseil européen d'Essen a clairement tracé les cinq grands axes où doivent se déployer nos efforts. Vous les connaissez. Nous élaborerons une communication sur le processus d'Essen. Dans ce document, nous essayerons de tracer les lignes directrices d'une surveillance multilatérale des systèmes d'emploi. Il est extrêmement important dans ce contexte que les Etats membres, comme ils s'y sont engagés à Essen, élaborent rapidement leurs programmes pluriannuels.

Je suis par ailleurs intimement convaincu que nous ne pourrons réussir que si nous associons pleinement les partenaires sociaux à ce processus et si nous renforçons le dialogue social au niveau européen.

Les citoyens ne comprendront les avantages d'une zone sans frontières que si l'Union parvient à leur démontrer sa capacité d'assurer leur sécurité et de lutter contre les trafics de drogue et le crime organisé. La Commission fera plein usage de son droit d'initiative, là où le Traité le lui reconnaît. Je suis persuadé qu'il n'y a pas de qualité de vie dans une société sans sécurité. C'est pourquoi, en matière d'immigration et d'asile, de toxicomanie, ou de coopération judiciaire civile – domaines qui touchent un grand nombre de citoyens européens dans leur vie quotidienne – la Commission répondra aux attentes et aux inquiétudes des citoyens.

2. Parmi les grandes priorités méritant un vaste débat, je m'en voudrais de ne pas mentionner la stratégie de pré-adhésion des pays d'Europe centrale et orientale mentionnée à Essen. J'attache personnellement une très grande importance à la présentation des deux livres blancs que nous sommes en train d'élaborer dans ce domaine, sur le rapprochement des législations et sur la politique agricole commune. Il est évident que la stratégie globale appelle également une réflexion de fond dans un certain nombre d'autres domaines.

Avant de parler de la mise en œuvre de nos politiques, je voudrais brièvement m'arrêter aux tâches qui nous attendent dans le domaine des relations extérieures. Que constatons-nous ? Le reste du monde veut une Europe forte, solidaire et ouverte. De chaque coin du globe, que ce soit d'Amérique latine, d'Europe de l'est, d'Asie ou d'Afrique, le message est le même : celui de la volonté d'approfondir les relations avec l'Union européenne. Cela vaut pour le domaine commercial, bien sûr, mais aussi de plus en plus sur le plan politique. C'est une réalité qu'il faut utiliser à notre avantage. Mais pour cela, il faut une PESC qui fonctionne et qui en mérite le nom. Notre programme contient à ce sujet un double message :

- premièrement, il faut utiliser au maximum le potentiel du Traité de Maastricht ;

- ensuite, il faut préparer avec détermination et imagination la Conférence intergouvernementale de 1996.

J'ajouterai dans ce contexte un mot sur un sujet, je le sais, que le Parlement européen tient à cœur : les Droits de l'Homme. Nous allons élaborer sur ce sujet un rapport qui vous sera adressé, ainsi qu'au Conseil.

Mettre en chantier une véritable politique étrangère et de sécurité commune ne doit pas nous amener à négliger les aspects plus traditionnels de nos relations extérieures : la politique commerciale commune, l'aide au développement, notre réseau très dense de nos relations économiques bilatérales...

Assurer la mise en œuvre effective

J'en viens finalement à notre quatrième axe, qui est celui de la mise en œuvre effective de nos politiques. Deux caractéristiques doivent conduire notre action : être accessible et être rigoureux. Je développerai quelque peu ces deux concepts dont vous trouverez la concrétisation dans le programme.

- La rigueur est la condition pour garder la confiance des citoyens européens dans nos institutions. La Commission doit mener une politique sans faille de contrôle du droit communautaire, si nécessaire en recourant à l'article 171. Elle doit aussi livrer une guerre sans merci à la fraude. Nous ne gagnerons cette guerre que si nous tous, institutions communautaires et Etats membres nous unissons nos efforts.

La Commission, quant à elle, énonce clairement ses priorités dans ce domaine. Une des premières décisions de la nouvelle Commission a été d'adopter un ambitieux programme de travail de lutte anti-fraude. Je me réjouis par ailleurs de vous annoncer en ce jour que, pas plus tard qu'hier, la Commission a décidé de confier l'ensemble de la lutte anti-fraude à une UCLAF renforcée.

- Venons-en maintenant à l'accessibilité du projet européen et sa lisibilité, qui sont les ferments d'une véritable citoyenneté européenne. Nos citoyens se prononcent – et se prononceront toujours davantage – sur le projet européen, et j'applaudis des deux mains cette révolution que je qualifierais presque de copernicienne dans la dynamique entre les institutions et ces citoyens. Mais pour pouvoir se prononcer il faut comprendre. Nous devons simplifier et alléger notre législation. Nous devons expliquer toujours plus pourquoi l'action est nécessaire ou pas nécessaire. Mais pour cela, nous devons nous-mêmes cesser les querelles de clocher et décloisonner nos activités. Je lance un appel à toutes les institutions à collaborer, ce qui veut aussi dire intégrer les critiques et suggestions et mettre les susceptibilités de côté.

Cette exigence de transparence prend un relief particulier à la lumière de la préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996. L'échéance approche. Il faut l'aborder avec un esprit ouvert et constructif. Je souhaite que l'entièreté du peloton passe, ensemble, la ligne d'arrivée.

Paul Valéry écrivait que « la politique est l'art d'apprendre aux gens de ne pas se mêler de ce qui les regarde ». Avec vous, je suis heureux de lui donner tort et d'inviter, par notre action transparente et concrète, le citoyen à s'intéresser chaque jour davantage à ce qui le touche directement.